



## Position de la SMF concernant les pré-requis à l'entrée en licence

Septembre 2017

Pour limiter l'échec au cours des études et éviter le tirage au sort touchant certaines filières à l'admission en licence, le ministère propose de fixer un système de «pré-requis» à l'entrée en licence. Il ne s'agit toutefois pas de refuser un bachelier qui veut entrer à l'université, mais plutôt de l'informer sur les attendus des formations, l'aider à se positionner et, le cas échéant, lui proposer une alternative ou une année de transition.

Le problème ne se pose pas de la même manière suivant les disciplines. Par exemple, des filières comme STAPS ou psychologie sont en grave sureffectif, en médecine il y a une sélection sévère à l'issue de la première année... Il faut donc envisager des modalités différentes suivant les disciplines ou groupes de disciplines.

En mathématiques, l'entrée à l'université se fait très souvent au travers de portails scientifiques où la première année est pluridisciplinaire, la différenciation se faisant à partir de la deuxième année. Les disciplines scientifiques (exception faite de la biologie), ne sont pas concernées par la surpopulation et le tirage au sort, mais souffrent d'un autre problème : trop d'étudiants s'y inscrivent alors que leur très faible niveau dans ce domaine, à la sortie du lycée, ne leur laisse pratiquement aucune chance de terminer leur licence, même en quatre années.

Le constat le plus inquiétant est que la réussite au bac S ne garantit absolument pas une capacité à suivre des études supérieures scientifiques. Il est à espérer que les réformes annoncées permettront aux lycéens de mieux appréhender les disciplines auxquelles ils se destinent, et d'acquérir plus d'autonomie dans leur travail – par de nouveaux types d'apprentissage, et en recentrant les enseignements sur quelques disciplines. Il faut en particulier que les programmes de lycée soient revus pour permettre une vraie préparation des élèves à des études scientifiques, tant au niveau des contenus que des méthodes. Il s'agit de définir des contenus nécessaires à toute formation scientifique ultérieure, et d'engager les lycéens dans une activité scientifique (démarches scientifique, utilisation de différents langages scientifiques). La SMF, en collaboration avec d'autres sociétés savantes<sup>1</sup> et associations<sup>2</sup>, conduit depuis plusieurs années une réflexion de fond sur ce sujet et peut être force de proposition pour les programmes du lycée. Une telle réforme des enseignements au lycée devrait être accompagnée par des aménagements de la formation, initiale ou continue, des enseignants. Là encore la SMF, en collaboration avec les sociétés savantes et associations, pourrait faire des propositions tangibles.

Par ailleurs, de nombreux bacheliers issus d'autres filières s'engagent dans des études scientifiques sans connaître leurs chances de réussite, parfois très faibles. Pour limiter ce phénomène, il serait naturel de mettre en place un traitement différencié en fonction des filières de baccalauréat, en mettant en garde les bacheliers issus des filières L, ES ou technologiques – et évidemment professionnelle, en évaluant leurs connaissances et leurs compétences à partir de leurs parcours antérieurs, et en leur proposant différentes pistes d'orientation ou de remédiation si nécessaire. On pourrait, assez simplement, imposer un test de positionnement à l'entrée en licence, éventuellement suivi d'une année de transition (en ciblant différemment les différents types de

---

<sup>1</sup> SFP, SMAI, SIF, UdPPC, UPS

<sup>2</sup> ADRM, CFEM, ADIREM, CORFEM et APMEP

publics : les bacheliers issus des filières professionnelle, technologique, L, ou ES). En cas de succès, les étudiants pourraient alors s'engager en licence dans de meilleures conditions. S'ils rencontrent de grosses difficultés au cours de cette année, ils auront sans doute ainsi l'occasion de se rendre compte qu'ils doivent choisir autre chose tout en ayant le temps de mûrir leur projet.

Que proposer aux bacheliers de la filière S ? Le bac S joue ici un rôle particulier puisqu'il est, en principe, celui qui donne accès aux études supérieures scientifiques. Il est incohérent de ne pas admettre de droit ces bacheliers dans les filières scientifiques de l'université, et incohérent qu'ils n'y soient pas à l'aise. C'est pourtant le cas trop souvent. Il faudrait donc leur imposer, à eux aussi, le test de positionnement (en se limitant à ceux qui n'ont pas obtenu la moyenne dans les matières scientifiques du bac) et si nécessaire, l'année de transition. Mais cette solution ne saurait être pérenne : elle demande beaucoup de travail aux universités (même si on peut espérer en conséquence de meilleures conditions d'enseignement pendant l'année universitaire), et elle n'est mise en place que pour pallier une incohérence profonde de notre système éducatif : le *hiatus*, dans la filière scientifique, entre le bac et les études supérieures.

Pour la Commission Enseignement de la SMF  
La vice-présidente enseignement,  
Louise Nyssen.